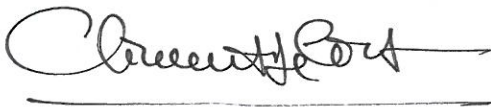


**RELEVÉ DE DECISIONS
DE LA SEANCE DU
29 mai 2017**

Le Conseil de la vie étudiante et de la formation de l'IEP de Paris, réuni le lundi 29 mai à 8 heures 30 en salle Goguel :

- a approuvé, à l'unanimité, la réforme de la procédure cursus en France d'admission en master
- a approuvé, à l'unanimité des voix exprimées, la réforme amendée du Collège universitaire, ainsi que les modifications des articles 17 à 28 du Règlement de la scolarité en découlant ;
- a adopté, à l'unanimité, le financement du projet étudiant soumis à l'avis de la Commission de la Vie Etudiante (CVE) du 15 mai 2017 ;
- a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 24 avril 2017 sous réserve de quelques corrections formelles.



Clément Deloras
Président enseignant



Hugo Labart
Président étudiant

Amendements adoptés

Amendement 1

Les étudiants de Sciences Po se verront diplômés du nouveau Bachelor of Arts de Sciences Po en 2020. Sa qualité, explicitée par un référentiel de connaissances et de compétences et le respect des normes de scolarité européennes, permettront sa reconnaissance comme diplôme d'établissement conférant le grade de licence. D'ici la fin de l'année 2017, l'établissement engagera la démarche de reconnaissance du grade de licence auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Amendement 2

Présidée par la doyenne, associant les équipes du Collège (directeurs de campus et/ou responsables pédagogiques), les directions de soutien à la formation (DES, DAI, DRIS) et les départements (directeurs/référents Collège), ce comité aura pour mission :

- de piloter de manière cohérente et équitable le déploiement de la faculté permanente en campus ;
- de superviser le déploiement des enseignants vacataires ;
- de porter un regard sur la qualité des enseignements ;
- d'identifier les initiatives innovantes mais aussi les difficultés particulières des équipes, notamment dans la mise en œuvre de l'Acte II ;
- d'établir un rapport annuel d'activité du Collège universitaire.

Le comité aura la possibilité d'inviter, en tant que de besoin, des représentants étudiants, des personnalités qualifiées de l'établissement ou extérieures à ce dernier qui lui permettront d'enrichir sa réflexion et d'éclairer son action.

Les étudiants du Collège seront représentés par deux étudiants délégués auprès du Comité. Le Comité consultera une fois par semestre l'ensemble des représentants élus des campus.

Le comité pédagogique du collège aura la possibilité d'inviter, en tant que de besoin, des personnalités qualifiées de l'établissement ou extérieures à ce dernier qui lui permettront d'enrichir sa réflexion et d'éclairer son action.

Sous la responsabilité de la doyenne, ce comité a pour ambition de faire circuler ouvertement et largement les enjeux et les contraintes qui animent la vie du Collège universitaire, dont la conscience partagée participe d'une action pertinente au service des étudiants de Sciences Po.